Clermont de l'Oise

DD Mag' N°1 - septembre 2017

les actualités du développement durable

Edito

Depuis le 1er janvier l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite pour les communes. La municipalité de Clermont n'a pas attendu cette date pour prendre les devants au regard des enjeux de santé publique que représente l'utilisation de ces produits. En effet, les études sont de plus en plus claires sur les nuisances que représentent ces produits sur la santé en particulier pour les plus jeunes (perturbateurs endocriniens, cancer...)

Depuis maintenant six années, les services techniques ont mis en œuvre une politique de traitement des espaces verts s'appuyant sur une gestion différenciée et un fleurissement qui nécessite moins d'arrosage et d'entretiens. Ce travail a conduit les équipes à modifier leur façon de faire et elles se sont complètement impliquées dans le projet. Alors oui, vous pourrez trouver sur les trottoirs de notre ville des herbes qui réussissent à pousser.

La prochaine étape sera l'interdiction à la vente de ces produits si dangereux aux particuliers. Afin d'accompagner les jardiniers amateurs dans ces nouvelles pratiques, la ville propose des ateliers gratuits depuis quatre ans regroupés sous l'intitulé « les jardins s'emmêlent ». Vous trouverez le programme dans ces pages.

Afin de répondre à ce souhait de vivre dans un environnement sain et d'accéder à une alimentation saine et à moindre coût, de plus en plus d'habitants sollicitent l'accès à des parcelles de jardins. La ville poursuit sa politique d'acquisition foncière afin d'augmenter le nombre de jardins à louer. Pour dynamiser cette activité, la municipalité a accompagné les jardiniers dans la création d'une association avec le soutien de l'association départementale des jardins familiaux.

Franck Miné
Maire Adjoint au
Développement Durable

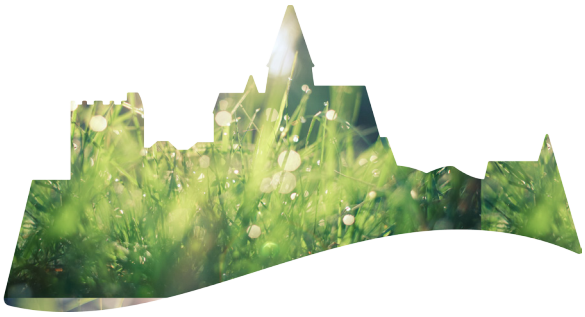

Sommaire

- p1 : Attention aux faux démarcharges
- p1 : Ciao les phytos
- p2 : La difficile facture des produits phytosanitaires
- p3 : Amateurs et professionnels, ce qu'ils en disent
- p3 : C'est arrivé près de chez vous !
- p4 : Jardins familiaux : une nouvelle association
- p4 : Une aide de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Travaux, rénover sans se tromper. Attention au démarchage abusif

Certains commerciaux surfent sur la vague de la rénovation énergétique pour annoncer aux particuliers des obligations de réalisation de travaux, certains encore se présentent en tant qu'entreprises habilitées par l'État ou la mairie et n'hésitent à se montrer pressants voire agressifs.

Les seules obligations sont celles de rénovation thermique en cas d'importants travaux pour les propriétaires, de même le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) n'est obligatoire qu'en cas de vente ou de mise en location.

S'engager dans des travaux de rénovation demande un accompagnement technique. Développés par l'ADEME, les Espaces Infos Energie sont des associations et des organismes à but non lucratif, leur rôle est de vous conseiller et de vous accompagner dans vos démarches et le financement de vos projets.

Votre Espace Info Energie à Clermont vous accueille au CCAS deux fois par mois (03 44 50 84 73).

Ciao les phytos !

» Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires n'est plus autorisée pour l'entretien des espaces verts, des promenades, des forêts et des voiries.

Qu'est-ce que cela signifie ? Les espaces verts et les rues de Clermont seront entretenus sans pesticides.

Pourquoi cette décision ? Car c'est obligatoire. Les produits phytosanitaires encore appelés pesticides sont des produits chimiques dangereux.

Clermont est une ville avec près de 195 ha d'espaces boisés, de marais, de jardins et d'espaces verts. L'utilisation des produits phytosanitaires présente des risques pour la santé des agents municipaux, mais aussi pour les Clermontois qui vivent à proximité de ces zones traitées.

Il n'existe pas de solution miracle : expérimenter est la seule option. Ces expérimentations doivent être pensées en concertation avec les équipes techniques mais aussi avec les éco-citoyens que nous sommes tous.

Il existe cependant des pistes de réflexions qui sont déjà mises en œuvre à Clermont (ex : paillage, fauche tardive, engazonnement entre les pavés, plantation de vivaces dans les massifs...) et d'autres à développer.

C'est une vraie bonne nouvelle pour 2017 ! Cette mesure permettra d'abord d'améliorer la qualité de l'air que nous respirons, puis de réduire les dépenses sur l'entretien des espaces verts et enfin d'améliorer notre cadre de vie en développant en particulier la biodiversité dans notre commune.

La difficile facture des produits phytosanitaires

» La ville a entamé la suppression des produits phytosanitaires en 2012. Elle a d'abord réduit leur usage de près de 85% entre 2012 et 2014 grâce à son engagement dans la Charte Régionale d'Entretien des Espaces Publics, un partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Régional qui permet de financer en partie le coût des changements de pratiques.

Aujourd'hui, **la ville est descendue en dessous des 0.8% d'utilisation de produits phytosanitaires et devrait parvenir au 0% cette année**. Pour expliquer ses pratiques exemplaires, et malgré les remarques inévitables, la commune **a été visitée à 6 reprises en 3 ans par les autres collectivités**.

La **durée moyenne du temps de travail** sans réduction du nombre d'agents se trouve **multipliée en moyenne par 7** au passage au zéro phyto. Il n'est donc pas possible sauf en augmentant le nombre d'agents d'atteindre le même niveau d'entretien. La voirie et les espaces verts ne peuvent plus alors être gérés de manière distincte. On parle bien de déploiement de techniques alternatives.

La priorité d'entretien doit être nécessairement faite sur les espaces remarquables, comme le bâti historique ou encore la voirie. En parallèle, la gestion différenciée (pouvant différer en fonction des priorités) a permis de développer des projets tels que :

» La **mise en place du fauchage des talus**. En comparaison, le temps de travail pour l'entretien du talus du chemin des Marettes (avenue des Déportés) est **passé de 12 jours par an (temps d'agent) à un temps d'entretien d'environ 6h par an**.

» La mise en place du **pâturage** sur les zones naturelles difficiles : bassin de rétention de Faÿ. Actuellement le site a été dégagé pour moitié par le seul pâturage des chèvres, quand il fallait compter deux passages de girobroyeur par an minimum et le renfort du chantier d'insertion (8 personnes) à raison de deux passages par an (16 jours agent). Toutefois le bassin devra subir un nouvel aménagement afin de faciliter le travail d'éco-pâturage.

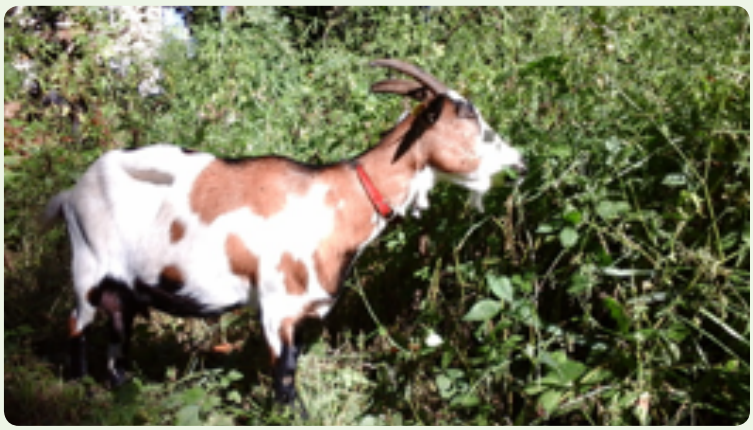

» Un **nouveau fleurissement** plus diversifié, en plus d'embellir la ville, limitera les interventions types sur des périodes réduites qui monopolisaient le service fleurissement (fanes de roses par exemple). Il évitera des problèmes potentiels de maladies généralisées sur la rose qui auraient pu faire perdre à la ville tout son fleurissement en une seule fois.

» La **végétalisation partielle du cimetière** : deux sections sont en cours de végétalisation sur le bas du cimetière. Le principe ? "enherber plutôt que désherber" en choisissant d'implanter des espèces végétales à croissance lente, et des mélanges fleuris pour les zones difficiles d'accès.

» La **végétalisation partielle des rues pavées endommagées** : le rejointoiement de l'ensemble des rues pavées entrainant des coûts élevés, la commune a choisi à certains endroits de végétaliser, c'est notamment le cas de la rue Fernel qui s'est vu implanter de la Sagine (mousse) entre les joints les plus endommagés pour un coût de 0 €.

Le projet de refleurissement en chiffre en 2016 :

» 18 sites replantés sur 21 ;
» soit 771 m² sur 1061 m² ;
» soit 5159 végétaux sur 7240 ;
» 14 km de barrières soudées et peintes sur 30 km ;
» 28 m² de paillage installé.

Le budget consacré aux seules plantations a été de 15 910,55€ TTC.

La municipalité travaille également à l'acquisition d'une nouvelle machine qui facilitera le désherbage du cimetière ainsi que des zones engravillonnées et stabilisées pour un coût total d'investissement de 18 000€.

Si les investissements sont importants au démarrage, il faut bien les considérer comme durables. À l'année en matière de consommable, la mairie aura dépensé en 2012 près de 2 900€ en produits phytosanitaires contre 1 020€ TTC aujourd'hui pour 439 kg en fourniture de gaz pour le brûlage.

En parallèle, il faut rappeler le coût invisible de l'usage de produits dangereux pour l'environnement et pour la santé sur le long terme (fermeture de points de captage d'eau potable, apparition de nouveaux problèmes sanitaires humains et écologiques difficilement chiffrables...)

Amateurs et professionnels, ce qu'ils en disent

» Ce qu'en disent les professionnels de santé

Santé et produits phytosanitaires en chiffres :

» 1 million d'empoisonnements dus aux pesticides dans le monde par an, soit + 220 000 décès selon l'Organisation Mondiale de la Santé ;

» L'exposition aux pesticides peut entraîner 5,6 fois plus de risques de développer la maladie de Parkinson et 2,4 fois pour l'Alzheimer [études scientifiques].

Quelles sont les victimes ?

» Professionnels, utilisateurs amateurs, riverains des champs, des vignes ou vergers ainsi que les citadins.

Quelles sont les solutions ?

» Laver ou peler les fruits et légumes, consommer des produits issus de l'agriculture biologique. En préventif, il faudrait supprimer l'utilisation de ces produits, se tourner vers des produits écologiques et des techniques naturelles.

» Franck, responsable des espaces verts et du fleurissement de la ville de Clermont

Développement Durable : Comment vivez-vous le zéro-phyto ?

Au passage progressif au zéro-phyto, nous avons suivi une très bonne formation et qui met en valeur le travail du jardinier au lieu du produit. Nous nous réapproprions le métier de jardinier, c'est valorisant. Nos nouvelles pratiques nous font utiliser de nouvelles techniques : des brûleurs à gaz, des binettes et des crochets. Le zéro-phyto nous apporte beaucoup d'échanges : nous avons rencontré d'autres communes et discuté autour de nos pratiques.

Y a-t-il des contraintes ?

L'inconvénient c'est que cela demande plus de temps et de main d'œuvre.

Avez-vous observé des changements avec le zéro-phyto ?

Oui, certaines espèces sont revenues telles que le lamium et le géranium sauvages, les coccinelles et les abeilles.

Quel message souhaiteriez-vous passer aux jardiniers ?

Pour moi, le zéro-phyto c'est un moyen de ne plus se servir de produits qui nous intoxiquent.

» Christine PETIAUX, vice-présidente du Papotager d'Isabeille :

Que pensez-vous de la démarche zéro-phyto ?

J'ai remarqué qu'il y a de beaux rosiers avec du paillage devant le jardin près de la place Camille Sellier. Le paillage est un moyen de ne plus utiliser de désherbants. Je pense que le zéro-phyto est une bonne nouvelle, car ces produits se retrouvent dans l'air que l'on respire.

Quelle est votre technique pour limiter les herbes spontanées ?

Pour ce qui est des "mauvaises" herbes, au Papotager, il nous suffit de désherber à la main, on paille et on accepte leur présence. Elles ne mordent quand même pas !

C'est arrivé près de chez vous !

» Les nouvelles recrues de la ville sont revenues pour le prochain semestre !

» Fleurissez au lieu de désherber ! La mairie vous propose lors de ses ateliers « Les Jardins S'emmêlent » de vous offrir un sachet de graines de mélanges fleuris pour vos pieds de mur.

» Végétalisation d'une partie du cimetière. Les agents ont semé dans les allées du bas du cimetière un mélange de fétuques et entre les tombes un mélange fleuri afin de limiter les interventions de désherbage et embellir ces sections

Prochainement !

» http://rendezvous.clermont-oise.fr

Retrouvez toutes les prochaines actions organisées par le Conseil Local du Développement Durables et ses partenaires sur les réseaux numériques de la ville de Clermont.

ville.clermont.oise

VilleClermont60

Newsletter sur
www.mairie-clermont.fr

Jardins familiaux : une nouvelle association

La mairie gère depuis de nombreuses années près de 70 terrains en jardins communaux. Dans le cadre de son projet de revalorisation des jardins, elle a de nombreuses fois été à la rencontre des jardiniers afin de travailler ensemble. Aujourd'hui, les jardiniers se sont constitués en association afin de répondre au mieux aux besoins de tous !

Le projet de renouvellement des terrains avait débuté sur la zone des Marais lorsque la mairie entamait sa réflexion sur la protection de la nappe phréatique au-dessous de laquelle se situe une partie des jardins.

Elle avait proposé de reprendre les terrains en bord de cours d'eau, de les rénover avec de plus petites parcelles pour faire face à la demande croissante en jardin mais aussi aux difficultés à entretenir de grands terrains.

En septembre 2016, la mairie a relancé la démarche et organisé des rencontres qui ont abouti à la création de l'Association des Jardins Familiaux section du Clermontois.

Nous invitons toutes personnes, jardiniers amateurs, intéressés par le projet, à contacter l'association à qui la mairie délègue en toute confiance la gestion de ses jardins communaux.

La mairie accompagnera la nouvelle structure dans son projet de redynamisation des jardins dans le respect de l'environnement.

Plus d'informations : jardinsfamiliauxduclermontois@gmail.com

Une aide de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Dans le cadre de son agenda 21, paru en novembre 2013, la ville de Clermont souhaite promouvoir l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture.

Ainsi, les élus de Clermont ont choisi de débloquer un budget permettant d'aider les Clermontois qui le souhaitent à acquérir un vélo électrique.

"L'aide accordée est de 200 euros TTC par foyer, à raison d'une enveloppe globale annuelle de 2000 euros". Dix habitants de la commune pourront donc être aidés dans l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Vous pouvez retirer un dossier de demande d'acquisition directement en mairie ou contacter par e-mail le service de développement durable : developpement-durable@mairie-clermont.fr

La recette de DD contre les "mauvaises" herbes

Arrêter les pesticides c'est possible ! Pour un jardin + bio, on peut désherber à la main mais c'est fastidieux. Voici une recette pour les herbes indésirables :

- 200 mL de vinaigre blanc
- 1 kg de sel iodé
- 5 litres d'eau

A utiliser avec parcimonie sur les herbes à traiter. Une fois jaunies et fanées, vous pourrez les arracher facilement.

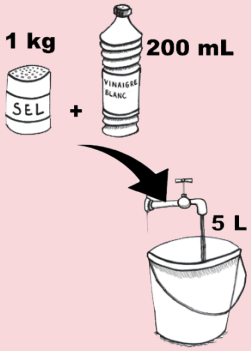

Clermont - DDMag' septembre 2017 ▪ Imprimé sur papier respectueux de l'environnement ▪ Directeur de la publication : Lionel Ollivier ▪ Rédaction et mise en page : services CLDD et Communication ▪ Impression : SMI Clermont ▪ Distribution : Adrexo ▪ Photos : Ville de Clermont, DR sauf mentions ▪